Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID: 062-216207365-20240529-DEC2024_80-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À L'ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société COMMERSENS, au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1:

est signé avec la société COMMERSENS (33 Avenue du docteur Georges Levy) un bon de commande relatif à l'achat de vêtements de travail pour le service restauration scolaire, pour un montant de 1219.10 €.

ARTICLE 2:

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 29/05/2024

DEC 2024_80

Maire,

an-Claude THOREZ